



Terres du voisin et menaces.

Par **coucou080**, le **14/03/2011 à 01:22**

Bonjour,

J'ai une contruction en limite de propriété avec accès garage par le sous-sol.
J'ai fais un mur de soutènement pour soutenir la terre du voisin qui descend le long de ma propriété.

Ses terres touchent donc mon mur de soutainement mais également ma maison.
A noter mon voisin à menacé de faire exprés de tomber avec sa voiture.

ai-je le droit d'imposer à mon voisin de faire batir un mur pour soutenir lui aussi ses terres ?

Un autre point concernant l'antenne TV. Mon antenne dépasse de la limite de propriété (sur le toit), aucun autre endroit pour la mettre, et l'antenniste à dit qu'il était courant de faire comme ça car pas d'autres solutions, il n'y a qu'ici que ça passe car beaucoup d'arbres gênent la réception. Mon voisin est biensur contre le fait que mon antenne depasse. Que dois-je faire ?

Par **Domil**, le **14/03/2011 à 04:26**

Vous ne pouvez pas empiéter sur le terrain d'autrui. L'antenniste a été à la solution de facilité.

[citation]J'ai fais un mur de soutènement pour soutenir la terre du voisin qui descend le long de ma propriété. [/citation]C'est votre construction qui a entraîné ça ?

Par **Isabelle FORICHON**, le **14/03/2011 à 13:52**

Bonjour, rien de ce qui vous appartient ne doit dépasser chez le voisin, même en aérien.Vos problèmes de réception ne le concerne pas.

Si vous avez creusé en dessous du terrain naturel, c'est à vous de retenir les terres. En revanche si à d'autres endroits que votre rampe de sous-sol ses terres, qui sont au niveau du terrain naturel ou qui ont été réhaussées par lui, doivent être retenues au moyen d'ouvrages réalisés et payés par lui

Cordialement

Par **coucou080**, le **14/03/2011** à **21:18**

Merci de votre réponse.

Ses terres touchent mon mur de maison que j'ai fait construire en limite. Si le voisin m'embête vraiment trop ai-je droit de moi même l'embêter pour qu'il ne soutiennent pas ses terre contre mon mur de maison ?

Il me menace également de faire expres de tomber dans ma descente de garage, que dois-je faire pour cela ?